

VENDREDI 14 AVRIL 2023

Ref : Com/2023/08

communication@chatillon92.fr

Après 7 ans d'absence, des permanences du Centre Médico-Psychologique (CMP) de nouveau accessibles à Châtillon

Ce jeudi 13 avril, la Maire de Châtillon signait la convention actant le retour de permanences du Centre Médico-Psychologique au Centre Municipal de Santé.

En 2016, le Centre Médico-Psychologique de Châtillon fermait ses portes. Ce centre public de psychiatrie, voisin du Centre Municipal de Santé (CMS), effectuait alors 3 500 consultations par an et suivait plus étroitement 450 personnes dont une centaine présentaient des pathologies lourdes. « *On a assisté cette année-là à la vente d'un terrain rue Jean-Pierre Timbaud, sur lequel était implanté l'ancien CMS de Châtillon, par la précédente Municipalité au profit d'une opération immobilière.* » – indique Nadège Azzaz, Maire de Châtillon. Le CMS déménage alors dans les locaux qui sont encore aujourd'hui les siens, rue Pierre Séward. Les propositions faites par la municipalité de l'époque au sein de ce nouveau cadre apparaissent inadaptées pour le CMP qui se trouve finalement contraint de se déplacer sur la ville voisine de Bagneux. « *Ce fut un second coup dur pour le traitement de la santé mentale dans notre ville après la fermeture deux auparavant, en 2014, du CMP Enfants.* » ajoute l'édile châtilloonnaise.

« *Dès l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2020, nous nous sommes donc attelés à faire renaître une offre de soins psychologiques sur le territoire communal. Nous remercions à ce titre l'écoute et l'intérêt porté à notre démarche par le Groupement Hospitalier Paul Guiraud.* » abonde Linda Fali, adjointe à la Maire déléguée à la santé.

Ainsi dès le 25 avril, le Centre Municipal de Santé de Châtillon accueillera de nouveau des permanences hebdomadaires du Centre Médico-Psychologique, tous les mardis de 13h à 17h30. « *Prévention, diagnostic, soins ambulatoires, nous allons pouvoir répondre à une attente importante de la part des usagers châtilloonnais qui éprouaient des difficultés à se rendre au sein du CMP de Bagneux. L'aboutissement de ce projet s'inscrit dans la volonté constante qui est la nôtre de renforcer et de diversifier l'offre de soins à Châtillon.* » se réjouit Nadège Azzaz, Maire de Châtillon.